



Département de la Charente-Maritime

Commune de d'ANDILLY
Rue Saint Nicolas
Route D 202

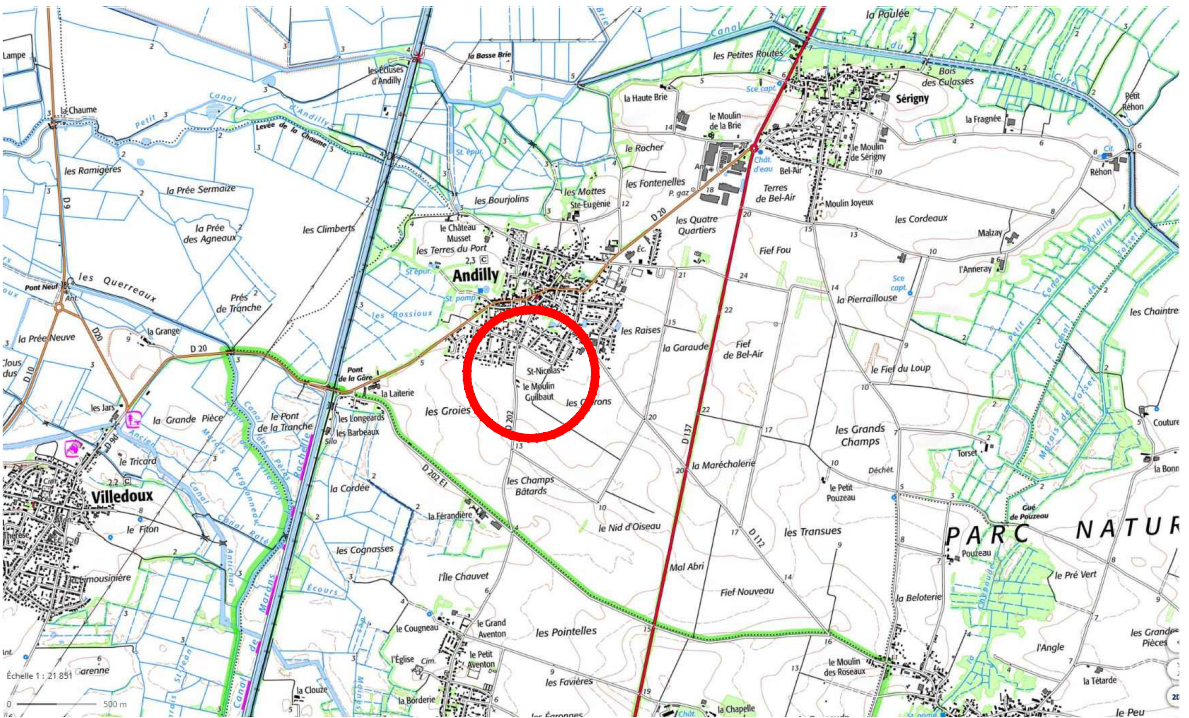
Lotissement Lucie AUBRAC

Plan de bornage et de vente

Lot n° 5
Cadastré : ZL n° 234
Surface : 381 m²

Permis d'aménager n° PA 017008 21 C0001
délivré le 03 novembre 2021.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage

GPM IMMOBILIER
Avenue des Fourneaux
17690 ANGOULINS SUR MER
Tél : 05.46.37.03.00

E-mail : contact@gpm-immobilier.com

Architectes

G.H.E.C.O. Urbanisme
13 bis, rue Buffeterie
17000 LA ROCHELLE
Tél: 05.46.41.01.92

E-mail: gheco@wanadoo.fr

Géomètre Expert

S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48

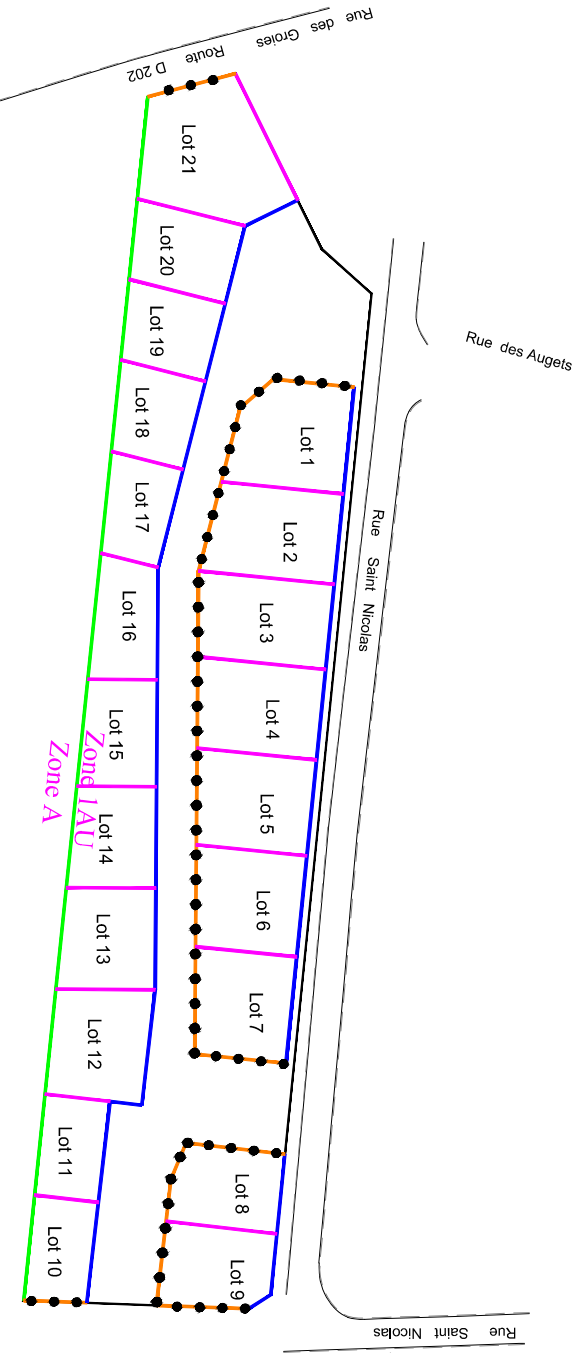
E-mail: geometres@bcge17.com

Dessiné le 03 février 2022 _ Complété le 14 octobre 2022

Dossier : 120185



Commune d'ANDILLY
Lotissement Lucie AUBRAC
SCHEMA DES CLOTURES



Cloture non obligatoire
Possibilité de clore par:
un mur plein d'une hauteur maximale de 1,20 m
ou
mur-bahut d'une hauteur maximale de 1,20 m surmonté d'une grille ouvragée. L'ensemble d'une hauteur de 1,60m.

Grillage de couleur foncée d'une hauteur maximum de 1,60m obligatoirement doublé d'une haie vive d'essences locales variées.

ou
mur-bahut d'une hauteur maximale de 1,20 m surmonté d'une grille ouvragée. L'ensemble d'une hauteur de 1,60m.



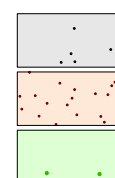
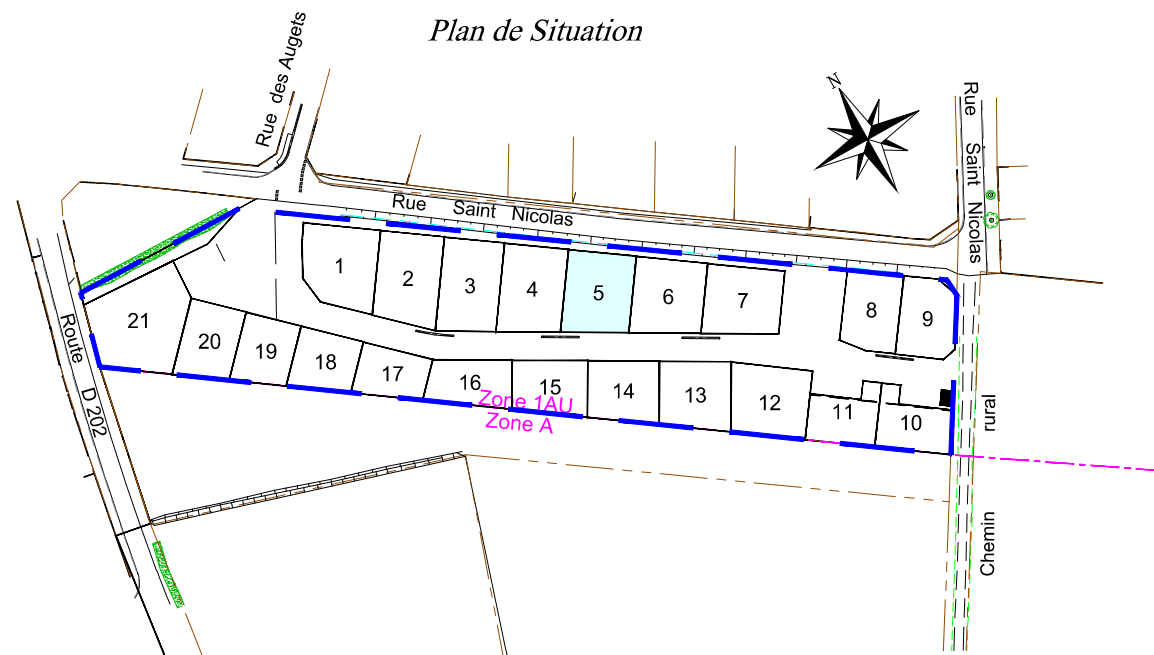
Mur plein d'une hauteur maximum de 1,80m
ou
Grillage ou tout autre dispositif de qualité d'une hauteur maximum de 1,80m
obligatoirement doublé d'une haie vive d'essences locales variées.
En extrémités des tronçons, les 3 derniers mètres seront traités avec une clôture
identique à celle de la façade rejointe.

Grillage d'une hauteur maximum de 1,80m obligatoirement doublée d'une haie vive d'essences locales variées.

Les haies vives d'essences locales variées seront
obligatoirement conforme à la liste d'essence de
l'IOAP « Lisières Urbaines ».

Les coffrets de branchements de réseaux et la boîte aux
lettres devront être intégrés dans le muret ou un encadrement
bois (implanté à l'alignement) d'une hauteur de 1,20 m

Plan de Situation



Enrobés

Béton désactivé

Herbe



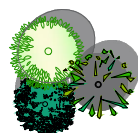
Végétaux hygrophiles

Massif arbustif bas

Haie arbustive



Alignement d'arbres à créer.
Position à adapter en fonction des projets des bâtiments.



Arbres au port étalé ou d'alignement
(Charme, Erable champêtre, Frêne commun, saule blanc
ou Erable elsrijk, poirier fleurs, charme pyramidal...)



Lampadaire



Place de stationnement



Place de stationnement P.M.R.

Fe:13.30



Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)



Arrivée Eau Potable - Abri compteur



Coffret EDF



Boitier de branchement Télécom



Bassin ou noue



Borne bois



Borne OGE implantée



Borne OGE existante



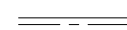
Accès véhicule au lot - Position obligatoire



Ligne d'accrochage obligatoire d'au moins 1/2 du
linéaire de la façade de présentation sur la
rue de la construction principale.



Ligne d'accrochage obligatoire d'au moins 1/3 du
linéaire de la façade de présentation sur la
rue de la construction principale.



Caniveau béton



Bordure béton

24.50

Altitude terrain naturel (après travaux de viabilité)



Sens de circulation



Aire de présentation des conteneurs
pour les parcelles opposées au sens
de collecte (collecte à droite).
Position et dimension à adapter
au fonctionnement.

Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)

Périmètre du lotissement

Limite de zone du PLUih

Echelle : 1/200

